

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

**N° 2024-1**

**OBJET :** Concours externe et interne sur titres avec épreuves d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif - Session 2021.  
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2021-250 du 21 décembre 2021.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'arrêté n° 2021-250 du 21 décembre 2021 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif,

Considérant que onze des lauréates, portées sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommées stagiaires, ont demandé à être maintenues sur cette liste,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les onze lauréates, dont la liste est annexée, sont maintenues sur la liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif.

**Article 2** : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 3 janvier 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-1 DU 3 JANVIER 2024**  
**portant mise à jour de la liste d'aptitude de conseiller territorial socio-éducatif**

ADOLPHE Sylvie  
BELLINI Elsie  
CALONE Sylvie  
CAMINAL Hélène  
DOUGLAS Jocelyne  
GAINARD Audrey  
GENEVILLE Céline  
IZZA Soumeya  
PLANTIER Sophie  
PORTIER Cécile  
RENE Cécile

La présente liste est arrêtée à onze (11) lauréates.

Fait à Pantin, le 3 janvier 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE